

## ANNEXE B (suite)

Loi concernée	Abrogation ou modification
Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole 1960, c. 41; 1966-67, c. 25, art. 26	1. Toute la partie du paragraphe (1) de l'article 6 qui précède l'alinéa a) est abrogée et remplacée par ce qui suit:  «6. (1) Sous réserve de l'article 4 de la <i>Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement</i> , concernant les devoirs, pouvoirs et fonctions du Ministre relativement aux ressources forestières du Canada qui sont du ressort du Parlement du Canada, le Ministre»
Loi sur le Fonds de développement économique rural 1966-67, c. 41	2. La Partie III est abrogée.  Abrogée.
Loi sur l'inspection du gaz S.R., c. 129	Le paragraphe (2) de l'article 11 est modifié par la substitution des mots «receveur général» aux mots «ministre des Finances».
Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement 1966-67, c. 25	Les articles 22 à 25 et l'article 43 sont abrogés.
Loi sur les chemins de fer de l'État S.R., c. 136	Les articles 45 et 51 sont modifiés par la substitution des mots «receveur général» aux mots «ministre des Finances».
Loi sur l'immigration S.R., c. 325	Le paragraphe (4) de l'article 69 est modifié par la substitution des mots «receveur général» aux mots «ministre des Finances».
Loi de l'impôt sur le revenu S.R., c. 148	1. Les paragraphes (5), (5a), (12), (15) et (16) de l'article 20 sont modifiés en remplaçant la mention du ministre de l'Industrie, par celle du ministre de l'Industrie et du Commerce.